



KPMG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE SAS
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

OGEC Lycées et Institut
Montplaisir

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 août 2020
OGEC Lycées et Institut Montplaisir
75 rue Montplaisir 26000 VALENCE

KPMG AUDIT RHONE-ALPES
AUVERGNE SAS
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais.

SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon
512602626 RCS LYON



KPMG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE SAS
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

OGEC Lycées et Institut Montplaisir

75 rue Montplaisir 26000 VALENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

À l'assemblée générale de l'association OGEC Lycées et Institut Montplaisir,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC Lycées et Institut Montplaisir relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 Novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus

élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valence, le 30 novembre 2020

KPMG AUDIT RHONE-ALPES AUVERGNE SAS



Fabien Damiron

Associé

BILAN ACTIF

OGEC LYCEES ET INSTITUT MONTPLAISIR VALENCE

01/09/2019 - 31/08/2020

01/09/18-31/08/19

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
- Frais d'établissement	-	-	-	-
- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
- Autres Immobilisations Incorporelles	348,161	344,689	3,472	4,149
- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	348,161	344,689	3,472	4,149
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
- Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	395,405	-	395,405	395,405
- Constructions sur sol propre	7,162,734	4,050,176	3,112,558	3,461,433
- Constructions sur sol d'autrui	3,495,006	2,563,474	931,532	1,044,172
- Installations techniques, matériel et outillage	3,943,297	3,726,351	216,945	265,062
- Autres Immobilisation Corporelles	4,698,736	3,650,295	1,048,441	1,050,099
- Immobilisations corporelles en cours	1,649,128	-	1,649,128	153,593
- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21,344,306	13,990,297	7,354,009	6,369,764
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
- Participations	-	-	-	-
- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
- Prêts	101,568	-	101,568	98,211
- Autres Immobilisations financières	4,280	-	4,280	1,280
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	105,848	-	105,848	99,491
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	21,798,315	14,334,986	7,463,329	6,473,404
STOCKS ET EN-COURS	-	-	-	-
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	140	-	140	12,407
CREANCES :				
- Usagers (familles, élèves)	142,747	7,460	135,287	100,958
- Personnel et organismes sociaux	328	-	328	224
- Etat et autres collectivités publiques	196,492	-	196,492	198,314
- Autres avances et acomptes	66,971	-	66,971	52,867
TOTAL CREANCES	406,538	7,460	399,078	352,362
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-
DISPONIBILITES	1,203,781	-	1,203,781	612,240
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	38,849	-	38,849	63,033
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1,649,307	7,460	1,641,848	1,040,043
TOTAL DE L'ACTIF + II)	23,447,622	14,342,445	9,105,177	7,513,447

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
F O N D S A S S O C I A T I F S	FONDS PROPRES		
	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
	- Valeur du patrimoine intégré	-	-
	- Fonds statutaires	-	-
	- Apports sans droit de reprise	2,813,501	2,813,501
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	280,279	181,399
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	3,093,780	2,994,900
	RESERVES		
	- Réserves statutaires	-	-
	- Réserves pour investissements	-	-
	- Réserves de trésorerie	-	-
- Autres réserves	160,846	160,846	
TOTAL RESERVES	160,846	160,846	
REPORT A NOUVEAU	- 855,760	- 871,745	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 65,908	15,986	
TOTAL FONDS PROPRES	2,332,959	2,299,987	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE			
- Apports avec droit de reprise	-	-	
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-	
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	1,483,158	1,101,249	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	1,483,158	1,101,249	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUELABLES			
- Subventions d'équipement	-	-	
- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	-	-	
- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	32,812	56,604	
- Autres subventions d'investissement	1,117,958	1,204,683	
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUELABLES	1,150,770	1,261,287	
DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)	-	-	
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	2,633,928	2,362,536	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	4,966,887	4,662,523	
P R O V I S I O N S	PROVISIONS		
	- Provisions pour risques	-	-
	- Provisions pour pensions et obligations similaires	26,313	16,566
	- Provisions pour gros entretien	-	-
	- Autres provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS (II)	26,313	16,566	
F D	FONDS DEDIES ③ (III)	-	-
D E T T E S ①	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREI	3,008,973	1,839,994
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS	273,239	292,275
	DETTE FOURNISSEURS	154,722	129,419
	DETTE FISCALES ET SOCIALES	254,917	276,539
	DETTE SUR IMMOBILISATIONS	162,189	45,666
	AUTRES DETTES	244,295	250,165
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13,641	300
	TOTAL DETTES (IV)	4,111,977	2,834,358
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	9,105,177	7,513,447	

COMPTE DE RESULTAT
OGEC LYCEES ET INSTITUT MONTPLAISIR VALENCE

01/09/2019 - 31/08/2020 01/09/2018 - 31/08/2019

	N	N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Participation des familles - Enseignement		
- Contributions	1,282,694	1,193,065
- Réductions sur contributions	-33,328	-19,532
Participation des familles - Restauration	198,461	275,475
Participation des familles - Hébergement	22,734	16,760
Formation continue	710,282	818,553
Forfaits d'externat	1,679,284	1,633,552
Taxe d'apprentissage affectée aux dépenses de fonctionnement	84,918	216,833
Produits des activités annexes	130,348	125,048
Subventions d'exploitation	2,046	41,363
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11,410	110,101
Autres produits de gestion courante	267,149	299,772
TOTAL 1	4,355,997	4,710,992
CH0		
Achats de marchandises	12,087	11,031
Achats prestations de services, énergies et fluides, fournitures	630,599	762,300
Services extérieurs - Autres charges externes	678,840	757,444
Impôts, taxes et versements assimilés		
- Sur rémunérations	136,959	141,407
- Autres	56,704	55,724
Salaires et traitements	1,509,244	1,574,840
Charges sociales	614,648	687,149
Dotations aux amortissements des immobilisations	747,817	733,141
Dotations aux provisions pour dépréciations des créances	6,301	5,379
Dotations aux provisions	9,747	
Autres charges de gestion courante	10,172	7,907
TOTAL 2	4,413,118	4,736,321
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	-57,121	-25,329
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	504	1,119
TOTAL 3	504	1,119
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	34,709	36,350
TOTAL 4	34,709	36,350
RESULTAT FINANCIER (3-4)	-34,206	-35,231
RESULTAT COURANT (1-2+3-4)	-91,327	-60,560
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prod. Except. sur opérations de gestion	44,155	78,321
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	-	13,460
TOTAL 5	44,155	91,781
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Ch. Except. sur opérations de gestion	18,737	15,236
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-
TOTAL 6	18,737	15,236
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)	25,419	76,546
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)	4,400,656	4,803,892
TOTAL DES CHARGES (2+4+6)	4,466,564	4,787,906
EXCEDENT OU DEFICIT	-65,908	15,986

OGEC LYCEES ET INSTITUT MONTPLAISIR

ANNEXE

SOMMAIRE

I. INFORMATIONS GENERALES

- 1) Identification de l'OGEC
- 2) Faits marquants de l'exercice
- 3) Evénements postérieurs à la clôture

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1) Durée et dates de l'exercice comptable
- 2) Référentiel comptable
- 3) Dérogations aux principes et méthodes comptables
- 4) Changements comptables

III. NOTES SUR LE BILAN

- 1) Immobilisations incorporelles et corporelles
- 2) Immobilisations grevées de droit
- 3) Dépréciations d'éléments d'actif
- 4) Echéance des créances et des dettes
- 5) Evaluation des valeurs mobilières de placement
- 6) Fonds associatifs
- 7) Provisions
- 8) Fonds dédiés
- 9) Passifs éventuels

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1) Information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires par activité)
- 2) Effectif employé pendant l'exercice
- 3) Honoraires des commissaires aux comptes
- 4) Rattachement des charges et des produits à l'exercice
- 5) Charges et produits exceptionnels

V. AUTRES INFORMATIONS

- 1) Engagements financiers donnés et reçus
- 2) Engagements pris en matière de crédit-bail
- 3) Contributions volontaires en nature

TABLEAUX (en complément des notes sur le bilan et le compte de résultat)

- 1) Tableau des mouvements des immobilisations
- 2) Tableau des mouvements des amortissements
- 3) Tableau des mouvements des dépréciations d'éléments d'actif
- 4) Etat des échéances des créances et des dettes et sûretés réelles consenties
- 5) Tableau des valeurs mobilières de placement
- 6) Tableau des mouvements des fonds associatifs
- 7) Tableau des mouvements des provisions
- 8) Tableau des mouvements des fonds dédiés
- 9) Tableau des engagements pris en matière de crédit-bail

I. INFORMATIONS GENERALES

1) IDENTIFICATION DE L'OGEC :

ENSEMBLE MONTPLAISIR

- Lycée Professionnel / Lycée Technologique / Centre de Formation Professionnelle / Institut Supérieur Technologique (BTS Tertiaires)
75 rue Montplaisir 26000 VALENCE
- Institut Supérieur Technologique (Formations paramédicales, CPGE, DCG)
14 rue Barthélémy de Laffemas 26000 VALENCE

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Investissements portant sur :

Au 75 rue Montplaisir

- les travaux ADAP (151.719 €),
- les travaux de sécurisation de la chapelle (12.570 €),
- l'extension de la vidéo protection + le remplacement du système d'ouverture de la porte d'entrée + la réfection des salles 105-107-109 (11.342 €),

Au 14 rue B. de Laffemas

- les travaux complémentaires de chauffage-ventilation suite à l'agrandissement des ateliers ISTM (20.812 €),
- l'acquisition de nouveaux matériels pour les sections OP/PODO (24.525 €).

- Mouvement de personnels en 2019-2020 :

- Une nouvelle directrice adjointe, Madame Isabelle BOFFARD, a pris la responsabilité du Lycée Professionnel et du Centre de Formation Professionnelle ;
- L'établissement a été endeuillé le 11/12/2019, par le décès de Madame Gaëlle FRONTAURA suite à une longue maladie (Chargée des relations internationales et de la communication depuis le 29/08/2014) ;

- COVID 19 :

- En raison de la crise sanitaire et suite au premier confinement (17 mars – 10 mai 2020), l'établissement a dû faire face à une phase d'incertitude et de baisse de produits :
- n'ayant pu réaliser de portes ouvertes, le recrutement de nouveaux élèves pour la rentrée scolaire 2020-2021 s'est avéré plus complexe ;
 - les entreprises avec lesquelles sont passés des contrats (société de nettoyage et de restauration), même en l'absence de prestation, ont facturé d'importants frais fixes,
 - la collecte de la taxe d'apprentissage a été fortement réduite, la réforme en cours s'ajoutant aux difficultés actuelles des entreprises verseuses ;
 - au total, même en tenant compte des économies de certaines charges (nettoyage, électricité, gaz, déplacements) nous constatons un déficit au 31/08/2020 (perte de 111.000 € pouvant être directement liée au COVID).

RECAP BAISSÉ/HAUSSE CHARGES - BAISSÉ PRODUITS SUITE COVID

	Prévisionnel AG	Réalisé	Ecart
Charges			
Elior	226 500 €	172 457 €	-54 043 €
Nettoyage	204 600 €	175 864 €	-28 736 €
Electricité	68 200 €	65 360 €	-2 840 €
Gaz	65 000 €	50 893 €	-14 107 €
Déplact, miss°, récept°	75 100 €	46 830 €	-28 270 €
Affranchissement	23 000 €	22 553 €	-447 €
Dépenses COVID19 (lingettes - masques - gel plexiglas - marquages)	0 €	4 915 €	4 915 €
			-123 528 €

Produits			
Restauration	286 000 €	198 461 €	-87 539 €
Taxe d'Apprentissage	245 000 €	97 813 €	-147 187 €
			-234 726 €

PERTE GLOBALE : -111 198 €

3) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Aucun événement notable n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
1) DUREE ET DATES DE L'EXERCICE COMPTABLE :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

2) REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2020 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique).

3) DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes comptables généraux ont été appliqués à savoir :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- régularité et sincérité
- prudence
- permanence des méthodes

4) CHANGEMENTS COMPTABLES :

Il a été fait application des règlements comptables sans dérogation.

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

III. NOTES SUR LE BILAN :

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction).

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Les frais d'établissement (frais de constitution, de transformation, de premier établissement) sont inscrits à l'actif. Ils sont amortis dans un délai de 5 ans.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. TABLEAU I).

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

TAUX D'AMORTISSEMENT HABITUELLEMENT PRATIQUES

Immobilisation ou composant	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Equipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).

2) IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRET A USAGE) :

L'OGEC, en 2019-2020, n'a pas disposé de locaux mis à sa disposition gratuitement dans le cadre d'un prêt à usage.

3) DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF :

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. TABLEAU III).

Il s'agit de dépréciations relatives aux créances usagers (familles, CFP).

4) ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES :

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU IV).

A noter : les créances sont ventilées en 2 catégories (≤ 1 an et > 1 an) tandis que les dettes sont ventilées en 3 catégories (≤ 1 an ; > 1 an et ≤ 5 ans ; > 5 ans) en application du PCG (art. 833-9 pour l'état des échéances des créances et art. 833-13 pour les dettes).

5) EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Un tableau des valeurs mobilières de placement est joint (cf. TABLEAU V).

Aucune dépréciation n'a été constatée en 2019-2020, l'OGEC n'ayant pas détenu de VMP durant l'exercice.

6) FONDS ASSOCIATIFS :

Les principes suivants ont été retenus pour les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement reçues de la Région en vue de financer du matériel pédagogique étaient considérées jusqu'au 31/08/2013 comme des subventions renouvelables.

A ce titre, elles faisaient l'objet d'un amortissement venant compenser la dotation aux amortissements du bien financé (en les rapportant progressivement au résultat, par le biais d'une quote-part calculée chaque année).

Depuis le 01/09/2013, les subventions d'investissement nouvellement perçues sont considérées comme un apport pour l'acquisition de biens dont la charge de renouvellement incombe à l'association.

Ainsi, leur amortissement n'est plus affecté au compte de résultat, mais reste au passif du bilan.

En application du règlement CRC 99-01, les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « fonds associatifs sans droit de reprise » qui font partie des fonds propres ou « fonds associatifs avec droit de reprise » qui font partie des autres fonds associatifs, en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale. Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. TABLEAU VI).

7) PROVISIONS :

Un tableau des mouvements des provisions est joint (cf. TABLEAU VII).

Engagements de retraite :

Les engagements de retraite ont été calculés conformément à la Convention Collective EPNL

(Enseignement Privé Non Lucratif) dont relève l'OGEC.

L'OGEC a constaté ses engagements sous forme de provision : l'IDR à recevoir par chaque salarié à l'âge de la retraite (62 ans) a été proratisée au 31/08/2020 (ancienneté actuelle / ancienneté à la retraite).

Le 25/01/2018, l'OGEC a souscrit un contrat fonds collectif d'indemnités de départ en retraite auprès d'ARIAL CNP Assurances : versement initial de 150.000 €.

Ce contrat prévoit le remboursement de l'IDR versée lors du départ à la retraite de l'ensemble du personnel administratif.

Par ailleurs, en date du 01/01/2006, l'OGEC a signé un contrat Indemnité de Fin de Carrière auprès de la MUTEX : il prévoit le versement complémentaire d'IFC en cas de départ à la retraite de l'ensemble du personnel administratif (IFC d'un montant identique à l'IDR prévue par la Convention Collective).

Provisions pour gros entretien :

Aucune dépense de gros entretien n'a été constatée, que ce soit sous forme de provisions pour gros entretien, ou sous forme de composants.

Provisions pour risques :

Un litige salarial était en cours au 31/08/2019, concernant l'ancien Directeur Général Adjoint (notre avocat considérant que son dossier n'était pas solide, aucune somme n'avait été provisionnée en fin d'exercice) :

suite au jugement rendu par le Conseil de prud'hommes en date du 04/12/2019, le salarié a été débouté de l'ensemble de ses demandes.

Aucune des parties n'ayant porté appel dans le délai d'un mois suivant la notification de cette décision, l'affaire est donc classée.

8) FONDS DEDIES :

Un tableau des mouvements des fonds dédiés est joint (cf. TABLEAU VIII).

Aucun mouvement n'a été constaté en 2019-2020, l'OGEC n'ayant pas perçu de fonds dédiés durant l'exercice.

9) PASSIFS EVENTUELS :

A la date de clôture aucun passif éventuel n'est à indiquer, aucune probabilité de sortie de ressources étant constatée.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) INFORMATION SECTORIELLE (VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE) :

Participation des familles - enseignement (formation initiale sous contrat avec l'Education nationale)	1 282 693 €
Participation OPCA, entreprises, stagiaires, autres éta publics (formation continue)	710 281 €

2) EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE :

	Personnes Physiques				Equivalents Temps Plein			
	Total	Employés	Agents de Maîtrise	Cadres	Total	Employés	Agents de Maîtrise	Cadres
Administratifs	49,00	25,67	6,33	17,00	42,15	22,96	6,20	12,99
Formateurs	34,17	0	0	34,17	3,75	0	0	3,75

3) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2019-2020 :

- honoraires afférant à la certification des comptes : 10 032 €,
- honoraires afférant aux autres services : 0 €.

4) RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE :

Application du principe de spécialisation des exercices comptables.

- Produits imputables à un autre exercice / produits constatés d'avance (passif) : 13 641 €
Dont : Soldes créditeurs cartes self à utiliser en 20-21 13 641 €
- Charges imputables à un autre exercice / charges constatées d'avance (actif) : 38 848 €
Dont : Achat fournitures pédagog. 5974 €
- Charges à payer rattachées aux postes de dettes : 62 315 €
Dont : Service Drômois (loyer) 53499 €
- Produits à recevoir rattachés aux postes de créances : 991 €
Dont : Taxe d'apprentissage 991 €

5) CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

- Produits exceptionnels : 44 155 €
Dont : Produits exceptionnels sur familles 13 971 €
Prod.forfait externat s/ex.antérieurs 7 430 €
Autres Produits s/ex.antérieurs 17 732 €
- Charges exceptionnelles : 18 339 €
Dont : Autres charges exceptionnelles de gest° 4 276 €
Charges sur exercices antérieurs 14 063 €

V. AUTRES INFORMATIONS

1) ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS ET REÇUS :

- Avals, cautionnements et garanties reçus :

<i>Hypothèque</i>	2 100 000 €
<i>Privilège prêteur deniers</i>	209 205 €
<i>Subr / priv vendeur immeuble</i>	209 205 €
<i>Nantissement</i>	200 000 €
<i>Cautions apportées par un souverain (Région Auvergne Rhône Alpes)</i>	679 389 €
	437 600 €
- Avals, cautionnements et garanties donnés : 4 280 €
 - Caution maison Avignon 15/05/2012*
 - Caution appart. Valence 01/10/2019*
- Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées (cf. supra III. 7)
- Sûretés réelles consenties (hypothèques, gages, nantissements) pour garantir des dettes (cf. supra tableau IV)

2) ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL :

Un tableau des engagements pris en matière de crédit-bail est joint (cf. TABLEAU IX).

3) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :

- Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) : néant ;
- Contributions en biens ou dons en nature (bien meuble remis en pleine propriété à l'entité) : néant ;
- Contributions en services (mises à disposition de locaux, de matériel, fourniture gratuite de services) : néant.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	Autres immobilisations incorporelles	346,932.17 €	1,228.80 €	0.00 €	0.00 €	348,160.97 €	
	<i>TOTAL I</i>	<i>346,932.17 €</i>	<i>1,228.80 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>348,160.97 €</i>	
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	395,405.24 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	395,405.24 €	
	Constructions	Sur sol propre	7,141,921.59 €	20,812.74 €	0.00 €	0.00 €	7,162,734.33 €
		Sur sol d'autrui	3,495,005.89 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3,495,005.89 €
	Installations techniques, matériel et outillage		3,913,909.16 €	36,761.51 €	7,374.12 €	0.00 €	3,943,296.55 €
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	3,909,054.86 €	170,757.26 €	0.00 €	0.00 €	4,079,812.12 €
		Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
		Matériel de bureau et informatique	261,310.13 €	0.00 €	624.91 €	0.00 €	260,685.22 €
		Mobilier	351,552.61 €	6,686.03 €	0.00 €	0.00 €	358,238.64 €
	Immobilisations corporelles en cours		153,592.76 €	0.00 €	0.00 €	1,495,535.08 €	1,649,127.84 €
	Avances et acomptes sur immobilisations		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>TOTAL II</i>		<i>19,621,752.24 €</i>	<i>235,017.54 €</i>	<i>7,999.03 €</i>	<i>1,495,535.08 €</i>	<i>21,344,305.83 €</i>	
PRÊT A USAGE	Immobilisations grevées de droit <i>TOTAL III</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	Autres titres immobilisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	Prêts et autres immobilisations financières	99,490.71 €	9,846.00 €	3,488.64 €	0.00 €	105,848.07 €	
	<i>TOTAL IV</i>	<i>99,490.71 €</i>	<i>9,846.00 €</i>	<i>3,488.64 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>105,848.07 €</i>	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		20,068,175.12 €	246,092.34 €	11,487.67 €	1,495,535.08 €	21,798,314.87 €	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	Autres immobilisations incorporelles	342,783.09 €	1,905.88 €	0.00 €	0.00 €	344,688.97 €	
	<i>TOTAL I</i>	<i>342,783.09 €</i>	<i>1,905.88 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>344,688.97 €</i>	
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	Constructions	Sur sol propre	3,680,488.54 €	369,687.38 €	0.00 €	-3,147,895.11 €	902,280.81 €
		Sur sol d'autrui	2,450,833.84 €	112,640.18 €	0.00 €	0.00 €	2,563,474.02 €
	Installations techniques, matériel et outillage	3,648,846.89 €	84,878.64 €	7,374.12 €	0.00 €	3,726,351.41 €	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	2,995,272.36 €	153,240.45 €	0.00 €	3,147,895.11 €	6,296,407.92 €
		Matériel de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
		Matériel de bureau et informatique	235,927.35 €	8,851.40 €	227.91 €	0.00 €	244,550.84 €
		Mobilier	240,618.92 €	16,612.70 €	0.00 €	0.00 €	257,231.62 €
<i>TOTAL II</i>	<i>13,251,987.90 €</i>	<i>745,910.75 €</i>	<i>7,602.03 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>13,990,296.62 €</i>		
TOTAL GENERAL (I + II)	13,594,770.99 €	747,816.63 €	7,602.03 €	0.00 €	14,334,985.59 €		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations : <ul style="list-style-type: none"> • Incorporelles • Corporelles • Financières 				
	Stocks et en-cours				
	Comptes usagers (douteux : familles, CFP)	6,275.54 €	6,301.33 €	5,117.24 €	7,459.63 €
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	TOTAL	6,275.54 €	6,301.33 €	5,117.24 €	7,459.63 €
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation (indemnités départ à la retraite)	16,566.00 €	9,747.00 €	0.00 €	26,313.00 €
	financières				
	exceptionnelles (risques : litiges salariaux CFP)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (effort construction)	101,568.07 €	3,677.83 €	97,890.24 €
Autres créances (cautions maison Avignon + appartements Valence)	4,280.00 €	3,000.00 €	1,280.00 €
<i>Sous-total créances de l'actif immobilisé</i>	<i>105,848.07 €</i>	<i>6,677.83 €</i>	<i>99,170.24 €</i>
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers (familles, CFP)	142,746.76 €	142,746.76 €	0.00 €
Créances sociales et fiscales			
Autres créances ⁽¹⁾	263,463.18 €	263,463.18 €	0.00 €
<i>Sous-total créances de l'actif circulant</i>	<i>406,209.94 €</i>	<i>406,209.94 €</i>	<i>0.00 €</i>
TOTAL CREANCES	512,058.01 €	412,887.77 €	99,170.24 €

⁽¹⁾ Forfait et Subvention manuels scolaires Région à recevoir + comptes voyages/sorties/boîtes à outils + produits à recevoir (détail page 9)

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice	ECHEANCE			Montant des SÛRETÉS RÉELLES consenties
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3,007,107.59 €	341,658.95 €	1,516,693.35 €	1,148,755.29 €	
Emprunts et dettes financières divers (intérêts courus sur emprunts)	1,865.89 €	1,865.89 €	0.00 €	0.00 €	
<i>Sous-total dettes financières</i>	<i>3,008,973.48 €</i>	<i>343,524.84 €</i>	<i>1,516,693.35 €</i>	<i>1,148,755.29 €</i>	
Dettes fournisseurs	154,582.34 €	154,582.34 €	0.00 €	0.00 €	
Dettes fiscales et sociales	254,917.10 €	254,917.10 €	0.00 €	0.00 €	
Dettes sur immobilisations	162,189.33 €	162,189.33 €	0.00 €	0.00 €	
Autres dettes ⁽²⁾	138,475.85 €	138,475.85 €	0.00 €	0.00 €	
<i>Sous-total autres dettes</i>	<i>710,164.62 €</i>	<i>710,164.62 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	
TOTAL DETTES	3,719,138.10 €	1,053,689.46 €	1,516,693.35 €	1,148,755.29 €	

⁽²⁾ Comptes voyages/sorties/redevance BDA/eps/aduda/ujf/caces log/fonds social cantine/TA projets affectés + charges à payer (détail page 9)

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice	ECHEANCE		
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3,007,107.59 €	341,658.95 €	1,516,693.35 €	1,148,755.29 €
BNP Classes modulaires CFP	5,000.00 €	5,000.00 €	0.00 €	0.00 €
BNP Extension ISTM (ppl)	333,574.62 €	37,068.21 €	159,895.66 €	136,610.75 €
BNP Extension ISTM (compl)	61,572.10 €	6,529.09 €	28,163.56 €	26,879.45 €
BNP Maison des colles	147,411.11 €	13,328.52 €	56,059.19 €	78,023.40 €
BNP Travaux ATEX	96,646.62 €	14,876.23 €	60,937.99 €	20,832.40 €
BNP ISTM 4.0	1,409,364.53 €	112,500.00 €	600,000.00 €	696,864.53 €
SG Construction ISTM	618,232.17 €	123,899.65 €	494,332.52 €	0.00 €
SG Ascenseur	335,306.44 €	28,457.25 €	117,304.43 €	189,544.76 €

si début remboursement décembre 2020

TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (TABLEAU V)

(en €)	à la clôture (31/08/2020)						à la clôture précédente (31/08/2019)					
Type de titre	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value latente	Moins-value latente	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value	Moins-value latente
NEANT												

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU VI)

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré				
	Fonds statutaires				
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	1,286,059.91 €	0.00 €	0.00 €	1,286,059.91 €
	Apports sans droit de reprise	1,527,441.46 €	0.00 €	0.00 €	1,527,441.46 €
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	181,399.00 €	98,880.00 €	0.00 €	280,279.00 €
	Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)	2,994,900.37 €	98,880.00 €	0.00 €	3,093,780.37 €
	Réserves statutaires				
	Réserves pour investissements				
	Réserves de trésorerie				
Autres réserves	160,845.91 €	0.00 €	0.00 €	160,845.91 €	
Total RESERVES (2)	160,845.91 €	0.00 €	0.00 €	160,845.91 €	
Report à nouveau (3)	-871,745.30 €	15,985.78 €	0.00 €	-855,759.52 €	
Résultat (4)	15,985.78 €	65,908.06 €	15,985.78 €	65,908.06 €	
TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	2,299,986.76 €	180,773.84 €	15,985.78 €	2,464,774.82 €	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Apports avec droit de reprise				
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1,101,249.19 €	480,788.55 €	98,880.00 €	1,483,157.74 €
	Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)	1,101,249.19 €	480,788.55 €	98,880.00 €	1,483,157.74 €
	Subventions d'équipement	1,204,682.70 €	0.00 €	86,724.85 €	1,117,957.85 €
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement				
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	56,603.83 €	19,769.99 €	43,561.43 €	32,812.39 €
	Autres subventions d'investissement				
Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES (6)	1,261,286.53 €	19,769.99 €	130,286.28 €	1,150,770.24 €	
Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)					
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7	2,362,535.72 €	500,558.54 €	229,166.28 €	2,633,927.98 €	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	4,662,522.48 €	681,332.38 €	245,152.06 €	5,098,702.80 €	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VII)

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS	Risques (litiges salariaux CFP)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Pensions et obligations similaires (IDR)	16,566.00 €	9,747.00 €	0.00 €	26,313.00 €
	Gros entretien				
	Autres provisions pour charges				
	TOTAL	16,566.00 €	9,747.00 €	0.00 €	26,313.00 €
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation (IDR)	16,566.00 €	9,747.00 €	0.00 €	26,313.00 €
	financières				
	exceptionnelles (risques : litiges salariaux CFP)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Engagements de retraite : sorties de trésorerie prévues pour les dix prochaines années

64,659 € *entre le 01/09/2020 et le 31/08/2025*

88,850 € *entre le 01/09/2025 et le 31/08/2030*

TABLEAU DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL (TABLEAU IX)

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	cumulées	
Vidéo protection ISTM							
TOTAL							

NEANT

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
TOTAL				



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

*OGEC Lycées et Institut
Montplaisir*

***Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées***

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 août 2020

OGEC Lycées et Institut Montplaisir
75 rue Montplaisir - 26000 VALENCE



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE SAS
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

OGEC Lycées et Institut Montplaisir

Siège social : 75 rue Montplaisir - 26000 VALENCE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

A l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Valence, le 30 novembre 2020

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

Fabien Dameron
Associé